

12 juin 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



### **L'École de Droit de Sciences Po, Clifford Chance, Bredin Prat et White & Case décernent les prix de la 13<sup>ème</sup> édition du Concours d'Arbitrage International de Paris (CAIP)**

L'épreuve finale de la 13<sup>ème</sup> édition du Concours d'Arbitrage International de Paris s'est tenue le 6 juin 2018 à Sciences Po.

Le Concours d'Arbitrage International de Paris a été créé en 2005 par l'École de Droit de Sciences Po en partenariat avec Clifford Chance. Cette année, il est co-organisé par l'École de Droit de Sciences Po et les cabinets d'avocats d'affaires Clifford Chance, Bredin Prat et White & Case en partenariat avec la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (ICC), les groupes Carrefour et Thales et les éditions Lamy/Wolters Kluwer. Un Comité d'organisation est constitué afin d'assurer le bon déroulement du Concours. L'association « Paris, Place d'Arbitrage » soutient le Concours d'Arbitrage International de Paris.

Le Concours bénéficie d'une renommée mondiale. À ce jour, **1 545 étudiants de 22 nationalités représentant 65 universités de 4 continents ont participé au Concours.**

Le Concours est gratuit et ouvert aux étudiants du monde entier provenant d'établissements/écoles/centres de formation en droit ou dont une partie du cursus porte sur l'étude du droit. Il se déroule en langue française, par équipes formées de 2 membres titulaires et de 2 à 4 membres suppléants venant tous du même établissement.

Le cas porte cette année sur un arbitrage d'investissement opposant un investisseur du secteur audiovisuel (la Société « NightCom-V ») et un Etat (la République de Valyria). Nightcom-V reproche à Valyria ne pas avoir respecté les termes et conditions d'un accord ayant permis à NightCom-V d'investir sur le territoire de la République de Valyria et, *in fine*, de secourir financièrement le Groupe Valyria Radio & Télévision, société nationale de la République de Valyria. Valyria de son côté considère que les mesures prises à l'encontre de NightCom-V étaient nécessaires au regard de la crise financière ayant frappé le pays et accuse, par ailleurs, NightCom-V d'actes de corruption. Les étudiants sont ainsi amenés à étudier des problématiques fondamentales du droit international des investissements (définition de l'investissement et de l'investisseur, etc.) et des sujets d'actualité de cette discipline (conséquences juridiques d'actes de corruption, légalité de mesures prises suite à une crise économique, etc.).

Après une phase écrite éliminatoire consistant en la rédaction de 2 mémoires pour le demandeur et le défendeur, auxquelles 32 équipes ont participé dont 23 équipes françaises et 9 équipes étrangères, 8

équipes ont été sélectionnées pour la demi-finale qui a eu lieu mardi 5 juin 2018 à Sciences Po devant 4 jurys constituant des tribunaux arbitraux.

Les membres du jury ont sélectionné, sur la qualité des mémoires et des plaidoiries, 4 équipes qui se sont affrontées le mercredi 6 juin 2018 lors de l'épreuve finale de plaidoirie. Cette finale, ouverte au public, a eu lieu devant un tribunal arbitral simulé composé de personnalités du monde de l'entreprise et de l'arbitrage :

- **Pierre Tercier**, Professeur émérite de l'Université de Fribourg (Suisse), Président honoraire de la Cour internationale d'arbitrage de l'ICC
- **Christine Guerrier**, Directrice juridique, Groupe Thales
- **Tim Portwood**, Avocat associé, Bredin Prat
- **Charles Nairac**, Avocat associé, White & Case
- **Karolina Różycka-Dublanc**, Avocate collaboratrice, Clifford Chance

Après délibération, le tribunal arbitral simulé a décerné le **premier prix à l'équipe de l'Université de Buenos Aires** composée de Katya Hartl, Florencia Wajnman (titulaires), Mariana Inès Cordero, Laura Carolina Rossello et Karina Isabel Sabatini (suppléantes), supervisée par Laura Camila Zinnerman. Cette équipe a reçu un prix de 8 000 euros des cabinets d'avocats partenaires Clifford Chance, Bredin Prat et White & Case avec un stage de 6 mois dans l'un de ceux-ci offert aux deux membres titulaires et un abonnement aux éditions Lamy/Wolters Kluwer.

Le tribunal arbitral simulé a décerné le **second prix à l'équipe de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines**, composée d'Alexandre Bergouli, Fatou Hondier (titulaires), Stéphanie Pereira, Naomi Ochsenbein et Yuri Ryu (suppléantes), supervisée par Maximin de Fontmichel. Cette équipe a reçu un prix de 4 000 euros des cabinets d'avocats partenaires Clifford Chance, Bredin Prat et White & Case et un abonnement aux éditions Lamy/Wolters Kluwer.

**Le prix du meilleur orateur** a été décerné à Fatou Hondier, étudiante de **l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines**.

**Le prix du meilleur mémoire** a été décerné à l'équipe de **l'Université de Strasbourg**, composée d'Emma Villard, Mihnzou Yannick Kouassi (titulaires), Kalpana Boudierlique, Léana Jacquat, Yasin Güler, Mathilde Raynal (suppléants), supervisée par Lucie Klein.

\*\*\*\*\*

#### Notes :

1. Créé en 2005, le **Concours d'Arbitrage International de Paris** est co-organisé, pour sa 13<sup>ème</sup> édition, par l'École de Droit de Sciences Po et les cabinets d'avocats d'affaires Clifford Chance, Bredin Prat et White & Case en partenariat avec la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (ICC), les groupes Carrefour et Thales et les éditions



Lamy/Wolters Kluwer. Outre leur participation au comité d'organisation du Concours : les cabinets d'avocats partenaires financent les prix attribués aux lauréats du Concours et l'un d'eux accueille en stage les membres titulaires de l'équipe gagnante ; les groupes Carrefour et Thales apportent un soutien financier pour des équipes étrangères (hors EEE) participant à la phase orale ; les éditions Lamy/Wolters Kluwer donnent accès à leur base de données Lamyline à toutes les équipes recevables et offrent des ouvrages aux lauréats du Concours ; la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale reçoit les équipes participant à la demi-finale pour une séance d'entraînement facultative.

Pour plus d'informations sur le Concours : <http://www.sciencespo.fr/ecole-de-droit/fr/content/concours-darbitrage-international-de-paris>

2. Créée en septembre 2009, l'**École de Droit de Sciences Po** forme des juristes capables de s'adapter et de progresser dans un univers professionnel en évolution constante. Pendant leur parcours, ses 550 élèves, pour moitié internationaux et tous déjà diplômés de l'enseignement supérieur, ont accès à 270 cours-séminaires, dispensés par une communauté scientifique riche de professeurs issus de continents et traditions juridiques variés, et de nombreux praticiens ; à des parcours internationalisés dont un English track et des accords d'échange conclus avec des universités prestigieuses (Columbia, Francfort, Harvard, Keio, McGill, Northwestern, Northeastern, NYU, São Paulo, Stanford, Tsinghua, Turin, etc.) ; à des moyens leur permettant de confronter leurs connaissances théoriques à leur futur milieu professionnel lors du Forum des métiers du Droit, organisé chaque année à Sciences Po, et par le biais de stages, réalisés à la fin de leur cursus ou dans le cadre d'une année de césure. A l'issue de leur formation à l'École de Droit, les élèves rejoignent le barreau, l'entreprise, les organes de régulation de l'économie ou encore la magistrature.

Pour plus d'informations sur l'Ecole de Droit : <http://www.sciencespo.fr/ecole-de-droit/>

3. Présent à Paris depuis près de 60 ans, **Clifford Chance**, cabinet international d'avocats d'affaires de référence, accompagne ses clients, entreprises françaises et internationales, institutions financières, entreprises publiques et autorités locales, sur l'ensemble des aspects juridiques de leurs opérations stratégiques en France et à l'international.

Reconnue pour ses expertises sectorielles et ses solutions innovantes, notre équipe de plus de 170 avocats dont une quarantaine d'associés, offre la combinaison unique d'une couverture internationale parfaitement intégrée (avec 32 bureaux répartis dans 21 pays) et de savoir-faire techniques et sectoriels d'excellence dans de nombreuses disciplines du Droit des affaires.

Pour plus d'informations sur Clifford Chance : [www.cliffordchance.com](http://www.cliffordchance.com) et <https://www.linkedin.com/company/clifford-chance-paris>

4. Fondé en 1966, **Bredin Prat**, intervient en Corporate (fusions-acquisitions, private equity, marchés de capitaux), Contentieux et droit pénal des affaires, Concurrence et droit européen, Arbitrage, Fiscalité, Droit social, Financement, Restructuration et procédures collectives et Droit public.

Disposant de bureaux à Paris et à Bruxelles, le cabinet compte désormais près de 180 avocats dont 43 associés, à même de servir au mieux les intérêts d'une clientèle française et internationale dans le cadre de transactions et de contentieux complexes ou sensibles. Les dossiers transfrontaliers représentent aujourd'hui plus de deux tiers de l'activité

À l'international, Bredin Prat s'appuie sur son réseau « *Best Friends* » constitué de BonelliErede (Italie), Hengeler Mueller (Allemagne), Slaughter & May (Royaume-Uni), Uría Menéndez (Espagne et Portugal) et De Brauw (Pays-Bas) afin de mettre à la disposition des clients des équipes intégrées issues des meilleurs cabinets de chaque juridiction. Les « *Best Friends* » disposent actuellement de 37 bureaux dans le monde et rassemblent plus de 2 500 avocats, dont 150 dédiés à l'Arbitrage international. Un second cercle, beaucoup plus étendu regroupe une centaine d'autres partenaires locaux répartis aux États-Unis, en Amérique Latine, en Europe, en Asie, en Afrique et au Moyen Orient.

Pour plus d'informations sur Bredin Prat : [www.bredinprat.fr](http://www.bredinprat.fr)

5. **White & Case** est un cabinet d'avocats d'affaires international présent dans 30 pays à travers 43 bureaux. Le bureau de Paris intervient en droit des affaires tant dans le domaine du conseil que du contentieux. Son activité couvre notamment les fusions-acquisitions/private equity, les marchés de capitaux, le droit bancaire et financier (financement d'acquisitions, financement de projets, financement d'actifs), les partenariats public-privé, le droit de la concurrence, le droit immobilier, la fiscalité, le droit social, les restructurations, le droit de la propriété intellectuelle et des technologies de l'information, l'arbitrage international, le contentieux commercial et le droit pénal & réglementaire. Le cabinet intervient dans des opérations industrielles et financières d'envergure, en France et à l'international.

Forte d'une quarantaine d'avocats dont 9 associés, l'équipe Arbitrage International à Paris est reconnue parmi les leaders du marché comme en témoignent les classements annuels réalisés par les publications de référence, Chambers (band one), Legal500 (tier one) et Global Arbitration Review (top international arbitration practice in the world).

Pour plus d'informations sur White & Case : [www.whitecase.com](http://www.whitecase.com)

**Contact École de Droit de Sciences Po :**

Cathy Grenier et Bérangère Gavaudo, Tél. : 01 45 49 76 94, [ecole.droit@sciencespo.fr](mailto:ecole.droit@sciencespo.fr)

**Contact Clifford Chance :**

Laure-Hélène Caillot, Tél. : 01 44 05 82 89, [LaureHelene.Caillot@CliffordChance.com](mailto:LaureHelene.Caillot@CliffordChance.com)

**Contact Bredin Prat :**

Aurélié Simon, Tél. : 01 44 35 83 72, [aurelie.simon@bredinprat.com](mailto:aurelie.simon@bredinprat.com)

**Contacts White & Case :**

Audrey Forest Teixeira, Tél. : 01 55 04 16 10, [aforest@whitecase.com](mailto:aforest@whitecase.com)

Mathilde Declerck, Tél. : 01 55 04 16 13, [mathilde.declerck@whitecase.com](mailto:mathilde.declerck@whitecase.com)